



Saint-Nazaire

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la municipalité de Saint-Nazaire :

QUE conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé au bureau, municipal situé au 174, rue Principale;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité de Saint-Nazaire, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30

Vendredi de 8 h à 12 h

Donné à Saint-Nazaire, ce 17 janvier 2025.


Serge Martel, directeur général
et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Serge Martel, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cet effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 17 janvier 2025.


Serge Martel, directeur général et greffier-trésorier par intérim